



Refus de partage d'une succession

Par **guinguin25**, le **16/01/2010** à **13:37**

Bonjour,

Qui peut m'aider ?

Une histoire de partage il y a 3 ans et demi que ma mère m'a demandé de m'occuper du partage de ses parents décédés il y a 68 et 66ans en laissant 5 enfants.

Une des filles est décédée avec 4 enfants. Depuis, quelques très légers essais ont été entrepris mais sans résultats. Lorsque j'ai commencé, j'ai fait l'inventaires des biens et j'ai fait estimé par un expert compétent local. Ensuite, un notaire nous a conseillé de voir avec les héritiers si quelqu'un «était intéressé par quelque bien que ce soit.

Pour différentes raison tous préféraient recevoir de l'argent sauf ma mère qui se proposait de reprendre les terres agricoles, la foret et la nue-propriété de la ferme habitée par une de ses sœur, afin d'avoir des liquidités pour les différents frais de partage (deux des 5 enfants ont très peu de moyens financiers.) Nous avons décidé de vendre une parcelle de terrain à bâtir à un acquéreur avec qui nous avons tous signé un compromis valable 3 mois en septembre 2008.

Or depuis tous ont signé les différents document sauf mon cousin (et fils de la personne décédée) qui fait la sourde oreille chaque fois que nous le contactons, et qui noie le poisson. Comment faire avancer ce partage, sachant que les 4 personnes restante ont plus de 80 ans ?

Qui a vécu un cas similaire ?

Comment vous en êtes vous sorti et avec quelle aide ?

Ma mère ainsi que sa famille désespèrent , tous voudraient arriver à , non pas à profiter, car à + de 80ans... mais à faire ce partage en bonne harmonie.

Merci de bien vouloir m'aider

Par **Thierry Nicolaidès**, le **19/01/2010** à **11:26**

Voyez un avocat spécialisé en droit des successions. vous pouvez sortir de l'indivision ou faire vendre des biens dès lors que trois des indivisaires sont d'accord .

mais il faudra aller en justice

Cordialement